



Procès-Verbal

Séance du 3 Novembre 2025

L'an 2025 et le 3 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de LECLERC Claudine Maire

Présents : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : BATY Karine, CALLOC'H Marlène, FRUCHON Magaly, MAROLLEAU Bernadette, MM : AUBERT Joël, BACQUART Henri, BERGER Damien, DE BECDELIEVRE Jacques, RICHARD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLER Gaëlle à M. BERGER Damien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 28/10/2025

Date d'affichage : 28/10/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRUCHON Magaly

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SATESE 37 : modifications statutaires - 2025/43

Budget Annexe Assainissement : suppression - 2025/44

FREDON 37 : renouvellement adhésion - 2025/45

Rénovation du presbytère : Approbation du projet (audit énergétique, choix du mode de chauffage) - 2025/46

DELIBERATIONS :

SATESE 37 : modifications statutaires
réf : 2025/43

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 18 mars 2024, modifiés par arrêté préfectoral en date du 5 août 2024,

Vu la délibération n°2025-20 du SATESE 37, en date du 29 septembre 2025, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 3 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

EMET un avis FAVORABLE sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 29 septembre 2025,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Annexe Assainissement : suppression
réf : 2025/44

Le Maire expose au conseil municipal que :

En raison du transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) au 1er décembre 2025, les budgets annexes communaux relatifs au suivi budgétaire et compte des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doivent être dissous.

En effet, le transfert par une commune à une communauté de communes d'une compétence suivie dans un budget annexe communal doit être précédé de la clôture de ce dernier. Cette clôture a pour conséquence la réintégration de l'intégralité de l'actif et du passif du budget annexe dans la comptabilité du budget principal (M57) de la commune.

Dès lors, il y a lieu de procéder à la clôture du Budget Annexe Assainissement (M49) de la commune de Braslou et à la réintégration de l'intégralité de sa comptabilité dans celle du budget principal communal (M57).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2025 portant modification des statuts de la communauté de communes Touraine Val de Vienne au 1er décembre 2025 ;

Dans la mesure où la clôture d'un budget annexe communal doit donner lieu à une délibération du conseil municipal, Madame Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer en faveur de la dissolution du budget annexe assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide la clôture du budget annexe communal relatif à l'assainissement à la date du 30 novembre 2025 ;**
- **Dit que l'intégralité de l'actif et du passif de ce budget annexe communal à la date de sa clôture sera réintégrée dans la comptabilité du budget principal de la commune ;**
- **Indique à ce titre que les résultats d'exploitation et d'investissement de ce budget annexe constatés à la date de sa clôture seront repris dans le budget principal de la commune ;**
- **Charge le comptable du SGC de Chinon de comptabiliser les opérations non budgétaires afférentes à la clôture de ce budget annexe.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

FREDON 37 : renouvellement adhésion
réf : 2025/45

Madame Le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de l'adhésion au FREDON Centre Val de Loire.

Elle rappelle les différentes missions :

Ce Syndicat est un organisme reconnu, spécialisé dans le domaine du végétal.

Il intervient dans les domaines suivants :

- Aide aux collectivités à préserver et à gérer leurs espaces publics, ainsi que leur patrimoine végétal,
- Agit en animant des luttes collectives contre les espèces envahissantes végétales et animales : ambroisie, jussie, berce du Caucase, frelon asiatique, termite, rongeurs aquatiques...
- Encourage les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires en vue de réduire l'impact sur l'environnement et la santé humaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion au FREDON pour une cotisation annuelle de 0.121€/habitant soit : 39.80€ (329 habitants, source INSEE 2025).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Rénovation du presbytère : Approbation du projet (audit énergétique, choix du mode de chauffage)
réf : 2025/46

Après avoir pris connaissance de l'audit énergétique remis par le bureau d'étude CDC Conseil (documents envoyés à chaque conseiller avec la convocation), il est présenté les différents scénarios pour le choix du mode de chauffage.

Le projet reste sur la base de l'estimatif actuel de travaux (300 000€ T.T.C) présenté précédemment avec la rénovation des façades (71 000€ H.T.).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **OPTE** pour le scénario n° 4 (PAC air/eau) à 10 voix pour et 1 voix contre,
- **APPROUVE** à l'unanimité le projet, dans sa globalité, sur la base de l'estimatif présenté précédemment pour un montant d'environ 300 000€ T.T.C,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Informations et questions diverses :

- Eclairage stade : en attente versement subvention FFF, concernant le sinistre, démarches effectuées auprès de Groupama, facture de réparations pour 1 986.12€,
- Travaux du Chêne : début ce lundi, riverains informés,
- Agent technique : démission au 15 novembre, prolongation arrêt maladie jusqu'au 15 novembre, solde des congés à régler,
- Recrutement agent technique : annonce déposée sur le site du CDG 37 ainsi que France Travail,
- Laverie : devis reçu, attente accord de l'entreprise,
- Box Médicale : charges très faibles (contacts pris avec plusieurs Maires), retours positifs, en attente du montant de l'assurance,
- Bulletin municipal : retard, besoin d'aide,
- Cérémonie 11 novembre : pas de changement, organisation habituelle, rassemblement à 11h15 devant la Mairie,
- Noël des enfants : même organisation que l'an passé,
- Courrier de Mme La Présidente du Conseil Départemental informant de la baisse significative du FDPTP et du FDPTADE,
- Plantation de haies : relance à faire auprès du Président du Syndicat de Chasse,
- Référent Ambroisie : pas de candidature, le proposer à une personne extérieure,
- Initiatives Jeunes, SMPC restitution de l'enquête,
- Courrier "Sauvons nos rivières",
- Congrès Départemental des Maires : ouvert à tous,
- SIEIL : rapport de l'autorité concédante concession électricité,
- Achat aspirateur à prévoir.

Séance levée à: 20:00

La secrétaire de séance
FRUCHON Magaly



En mairie, le 18/11/2025
Le Maire
Claudine LECLERC


